



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mme le maire

DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE

Je soussigné(e) Mme ROSALIE

Prénoms Rachel

Profession ou qualité présidente du Comité des fêtes de la Pradelle

Domicile 8 rue des coquelicots 31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 17 mai 2023

au 21 mai 2023

A l'occasion de la fête locale

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 09/05/2023

ARRETE DU MAIRE

Le maire de la commune de Villefranche de Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code
la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Le comité des fêtes de la Pradelle est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3eme catégorie à Villefranche Du 17 mai de 18 heures.

Au 21 mai jusqu'à 23 heures.

Fait à Villefranche de Lauragais

Le 09 mai 2023



